



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi 120

## **Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal**

---

---

### **Présentation**

**Présenté par  
Madame Lise Bacon  
Ministre des Affaires culturelles**



---

**Éditeur officiel du Québec  
1989**

## NOTES EXPLICATIVES

*Ce projet de loi modifie la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal afin de permettre au Musée de louer, dans les immeubles dont il est propriétaire, des espaces pour des commerces ainsi que d'acquérir et d'exploiter des commerces situés dans ces immeubles.*

*Ce projet de loi prévoit, par ailleurs, l'obligation pour le Musée de soumettre à l'approbation du ministre, tous les trois ans, un plan d'utilisation des espaces dont il est propriétaire et qu'il réserve pour des commerces.*

## Projet de loi 120

### Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**1.** La Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., chapitre M-42) est modifiée par l'insertion, après l'article 14, du suivant:

« **14.1** La corporation prépare un plan d'utilisation des espaces dont elle est propriétaire et qu'elle réserve pour des commerces; elle soumet ce plan tous les trois ans à l'approbation du ministre. ».

**2.** L'article 15 de cette loi est modifié par l'insertion, après le paragraphe *c*, des suivants:

« *c.1*) donner à loyer, dans les immeubles dont elle est propriétaire, des espaces pour des commerces conformément au plan d'utilisation approuvé par le ministre;

« *c.2*) acquérir et exploiter des commerces dans les espaces réservés à cette fin conformément au plan d'utilisation approuvé par le ministre; ».

**3.** La présente loi entre en vigueur le *(indiquer ici la date de la sanction de la présente loi)*.